**PIECES A FOURNIR POUR INFRASTRUCTURE COLLECTIVE :**

## Dossier à fournir en amont des travaux pour s'assurer de l'éligibilité des travaux :

### Pour les dossiers Schémas 1, 2 et 3 :

☐ **Le PV de l'AG** où la date de tenue de l'AG doit clairement apparaître (uniquement pour les copropriétés)

☐ **Le devis complet intégrant les autres subventions / financements tiers demandés et ou déjà perçus.**

☐ **Le devis du gestionnaire de réseau de distribution** le cas échéant.

☐ **Un justificatif de réserve** (pour les dossiers en Schéma 1 uniquement) permettant de vérifier que la puissance disponible est supérieure à la puissance nécessaire à l'IRVE

☐ **Une copie de la convention entre la copropriété et l'opérateur de l'infrastructure collective** indiquant notamment :

- L'engagement de l'opérateur à accepter le raccordement de tous les utilisateurs en faisant la demande à des conditions techniques et tarifaires prévues au préalable,
- L'engagement de l'opérateur, dès que les conditions techniques le permettront, à assurer l'inter-compatibilité des solutions de recharge individuelles à des conditions définies et non discriminatoires,
- L'engagement de l'opérateur à assurer le transfert d'exploitation à la fin de la délégation ou de manière prématurée à un coût raisonnable et connu lors de la contractualisation,
- La durée d'engagement de l'opérateur et le temps de garantie de l'infrastructure,
- Toutes les autres exigences décrites dans le cahier des charges.

☐ **Une copie de la convention entre la copropriété et le tiers investisseur le cas échéant** indiquant **:**

- Les conditions de transfert de propriété de l'infrastructure à la copropriété selon les modalités décrites dans le cahier des charges.

### Pour les dossiers Schéma 4 :

☐ **Le PV de l'AG** où la date de tenue de l'AG doit clairement apparaître (uniquement pour les copropriétés)

☐ **Le devis du gestionnaire de réseau de distribution** ou **La convention GRD de préfinancement**

☐ **Le chiffrage détaillé** comprenant le détail du montant total des travaux

☐ **Le devis installateur** le cas échéant

☐ **Le courrier de DI immédiates** (Cas AVEC préfinancement uniquement)

**Dossier à fournir pour le paiement :**

☐ **Toutes les factures** permettant de justifier la pose de l'infrastructure collective

☐ **Photos de l'installation**

☐ **Le certificat de conformité obligatoire** (Apave, Bureau Veritas, Dekra, Socotec, Qualiconsult Exploitation) pour les schémas 1, 2 et 3 uniquement

☐ **L'attestation sur l'honneur dument remplie telle que définie dans le cahier des charges**

☐ **Le courrier de mise sous tension, le chiffrage détaillé actualisé, le courrier de DI immédiates actualisé si besoin, l'offre de raccordement** (Schéma 4 avec préfinancement uniquement)

Après validation du dossier, l'aide ADVENIR Infrastructure collective en copropriété sera versée dans un délai de **45 jours**.

Dans le cas où le projet est abandonné, reporté ou que le devis est modifié, à tout moment, vous avez la possibilité de supprimer une demande signée ou non.